



Après un accident de travail puis-je encore me retourné?

Par **souris33**, le **29/01/2012** à **19:40**

Bonjour,

Victime d'un accident de travail en 2007, qui à causé des sequelles (opérations, greffes) aussi j'ai du me reformer à un nouveau metier tous ceci à pris du temps. Aujourd'hui je voudrai me retourné contre l'entreprise qui m'employé en interim en ce moment. Je voudrais savoir si je peut toujours le faire aujourd'hui?